

ET SI ON PARLAIT VACANCES ?

En partenariat avec



L'association ADAC est labellisée PCB2

n° **6**

Les vacances peuvent avoir une signification différente pour chacun de nous : pour certains, il s'agit de profiter des alentours de son domicile, ou alors de profiter de la famille, des amis. Pour d'autres il s'agit de changer d'environnement...

Selon notre représentation et nos envies cela peut nécessiter alors de les prévoir plus ou moins en amont pour donner toutes les chances à son projet en tenant compte de ses contraintes budgétaires, familiales, professionnelles, ou encore d'accessibilité.

QUELLES PREMIÈRES ÉTAPES INCONTOURNABLES ?

→ Préciser ses envies :

- **Quelles activités ?** se détendre, découvrir de nouveaux lieux, faire du sport, faire la fête, se ressourcer (développement personnel, spirituel...), ...
- **Où ?** en France, à l'étranger, à la mer, à la campagne, à la montagne, ...
- **Quand ?** à quelle saison ? pendant ou en dehors des vacances scolaires ?
- **Combien de temps ?**
- **Quel moyen de transport ?** train, voiture, avion, bateau, camping-car, vélo, co-voiturage, ...
- **Quel mode d'hébergement ?** à l'hôtel, en gîte, en camping, en chambre d'hôtes, en location saisonnière, chez des amis ou de la famille, échange de logement, voyage organisé, chez l'habitant, rester chez soi...

→ **Estimer son budget** pour payer les charges supplémentaires à son budget habituel (pour l'hébergement, transport, activités ...)

→ **Ajuster son projet avec ses possibilités financières** : réaliser un tableau comparatif en fonction des différentes possibilités afin d'estimer un budget prévisionnel

Le coût du budget vacances tient compte :

- **Frais de transport** : avec des frais de location de véhicule qui peuvent être à prévoir.
- **Frais d'hébergement** (location, camping, hôtel, club...)
- **Frais d'activités** (sportives, récréatives...)
- **Location de matériel, loisirs**
- **Frais annexes** (assistance, visas...)
- **Coût de la vie sur place**
- **Etc.**

LE PETIT + DE LA CONSEILLÈRE ESF

Même s'il est essentiel de prévoir en avance ses vacances en particulier sur le plan budgétaire, les offres de dernières minutes peuvent être intéressantes.

ET SI ON CHANGEAIT DE FORME DE VACANCES ?

Aujourd'hui de nouvelles formes de tourisme dites innovantes et « plus responsables » de l'environnement se développent :

→ **Le tourisme vert ou écotourisme** axe essentiellement sur la découverte et la valorisation des espaces naturels par le biais d'activités ou de loisirs respectueux de l'environnement, avec également la rencontre des hommes qui vivent de, et dans, cet espace. Par exemple : le cyclotourisme, le trek, des hébergements comme des cabanes dans les arbres, des campings écologiques, les séjours à la ferme, ...

Exemple d'écotourisme : *Le WOOFing consiste à l'accueil dans des fermes biologiques, avec en échange du gîte et du couvert, la participation aux activités du fermier accueillant. Cette forme de tourisme vert peut contenter toutes les personnes de la famille.*

→ **Le tourisme collaboratif** : il s'agit par exemple de l'échange de logement entre particuliers, les co-vacances où des personnes seules ou des familles qui ne se connaissent pas se partagent une chambre d'hôtel ou un mobil-home pour la durée des vacances, voire un transport, une activité, etc...

→ **L'éco-volontariat** permet de voyager de manière responsable en apportant son aide au service de la protection de l'environnement. Des missions en France ou à l'étranger sont proposées (avec des durées et des budgets variables). Différentes formes de congés permettent à un salarié volontaire d'effectuer une mission de solidarité internationale.

→ Etc.

**LE PETIT + DE LA CONSEILLÈRE ESF**

Faire un budget annuel permet de visualiser et de prévoir la somme que l'on peut dégager tous les mois pour les vacances.

QUELS FINANCEMENTS POSSIBLES ?

→ L'épargne personnelle

→ L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) : avec les chèques vacances via son employeur ou le CE, programme d'aide aux vacances pour les 18-25 ans, les seniors ...

→ Le Comité d'Entreprise : se renseigner sur les conditions éventuelles de participation.

→ Le billet congé annuel SNCF : il permet d'obtenir 25 à 50 % de réduction sur le prix plein tarif de 2ème classe pour un aller-retour. Le formulaire est à retirer dans les gares et à faire remplir par l'employeur.

→ La CAF : en fonction du quotient familial, la CAF peut financer une partie du séjour familial ou verser une aide à la location.

→ Les prestations interministérielles des conjoints fonctionnaires.

→ L'aide éventuelle aux vacances du conseil départemental, de la municipalité.

→ Etc

La Bourse solidarité vacances (BSV) aide dans la préparation de leur séjour de vacances

COMMENT PARTIR AVEC UN PROCHE EN PERTE D'AUTONOMIE OU EN SITUATION D'HANDICAP ?

Quel que soit le handicap (moteur, mental ou psychique), l'organisation des vacances nécessite de prendre en compte un élément important, le niveau d'accessibilité.

→ **Pour choisir son séjour : Le label Tourisme et Handicap** : il s'agit d'une marque de la qualité de l'accueil pour des clientèles en situation de handicap. Le pictogramme « S3A », symbole d'accueil, d'accompagnement et surtout d'accessibilité, est intégré à ce label.

Pour connaître les établissements concernés : www.entreprises.gouv.fr/tourisme

La marque « **Destination pour tous** » valorise une destination proposant une offre touristique cohérente et globale pour les personnes handicapées, intégrant à la fois l'accessibilité des sites et des activités touristiques, et pour les autres aspects de la vie quotidienne. Elle facilite les déplacements sur le territoire concerné en tenant compte de toutes les situations de handicap.

Outre ses labels, il sera judicieux de vérifier au préalable l'accessibilité du lieu d'accueil par téléphone.

Pour les **séjours de vacances adaptés** proposés aux adultes handicapés ou aux personnes âgées par les organismes, ils doivent être agréés « Vacances adaptées organisées », en vertu du décret du 29/12/2006.

Penser aussi à **l'accueil familial** : des accueillants familiaux peuvent accueillir la personne âgée ou handicapée et ses proches le temps d'un séjour en vacances.

→ **Pour le transport** : informer le transporteur à l'avance de ses besoins particuliers. La SNCF et certaines compagnies aériennes proposent un service d'accueil et d'accompagnement spécialisé pour les personnes ayant une mobilité réduite.

→ **Il existe des aides spécifiques pour financer et/ou organiser le séjour :**

- **Les caisses de retraite, les mutuelles** proposent des séjours aux personnes en situation de handicap ou aux personnes âgées. Egalement des aides sont possibles, variables selon les caisses.
- **Les associations** : APF, UNAPEI, UNALG, APAJH, Réseau Passerelle, France Alzheimer... peuvent proposer des aides pour financer un départ en vacances, ainsi que des séjours adaptés (séjours vacances répit Alzheimer, villages vacances répit famille, ...). Des groupes existent pour partager des informations, des expériences, ...
- **La Bourse solidarité vacances (BSV)** aide dans la préparation de leur séjour de vacances et proposition de séjours adaptés et à des tarifs solidaires.
- La mairie, le CCAS, le conseil départemental peuvent être sollicités
- **L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV)** propose le programme Seniors en Vacances, des aides financières.
- **Les Eclaireurs et Eclaireuses De France** organisent des séjours de vacances accueillant des enfants, jeunes, et adultes en situation de handicap mental ou sensoriel (jeunes sourds).
- Etc.



LE PETIT + DE LA CONSEILLÈRE ESF

La Maison Départementale des Personnes Handicapées, le Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées sont des lieux d'informations.



QUELLES VACANCES POUR LES AIDANTS ?

Lorsque l'on accompagne au quotidien un proche en perte d'autonomie, des solutions existent pour s'autoriser à prendre du temps pour soi et donc s'absenter quelques jours voire quelques semaines, et ainsi préserver sa santé.

- **L'accueil familial** : Les accueillants familiaux, agréés par le conseil départemental, reçoivent des personnes âgées ou handicapées chez eux et leur font partager leur vie de famille, moyennant rémunération. Il permet de bénéficier d'une présence aidante et stimulante et d'un accompagnement personnalisé.
- **L'hébergement temporaire** : la personne est accueillie dans une structure où elle bénéficie d'un accompagnement global pendant l'absence de l'entourage.
- **Un accompagnement directement à domicile** : se renseigner auprès du CCAS, des associations, des plateformes d'accompagnement et de répit et/ou du CLIC pour connaître les possibilités locales.

Le droit au répit permet à un proche aidant d'une personne bénéficiaire de l'APA de bénéficier sous conditions d'une aide au financement pour faire appel à des dispositifs de répit pour la personne aidée le temps que l'aidant puisse s'absenter.

À noter que KLESIA a édité un livret « être aidant au quotidien » où des pistes sont apportées pour se consacrer du temps libre.

QUELS POINTS DE VIGILANCE ?

- Dans le cas du choix d'une location, immobilière et ou de matériel, bien lire son contrat.
- Pour une chambre d'hôte, l'offre est abondante mais sans réglementation. Toutefois des labels existent.
- Au niveau du camping, les étoiles ne renseignent pas sur la qualité des prestations mais sur leur quantité
- Vérifier et faire le point sur ses assurances personnelles (responsabilité civile, sport, santé à l'étranger).
- Afin d'éviter des doublons, s'informer sur les assurances et garanties liées à la détention de sa carte bancaire : annulation – rapatriement – perte ou vol de bagages.
- Au niveau du transport, en cas de retard, d'annulation, de dommages causés aux bagages, vérifier les conditions d'indemnisation.
- Des labels permettent de contrôler la dimension réellement écotouristique de certaines activités ou hébergements proposés : tel que l'éco-label européen, la Clef Verte ou label Gîtes Panda.
- Etc.

ET EN CAS DE LITIGE ?

Si vous n'avez pu obtenir un règlement à l'amiable auprès de l'agence du voyage, du transporteur, vous pouvez saisir le **Médiateur Tourisme Voyage** (MTV) www.mtv.travel

Pour des séjours à l'étranger, le **Centre Européen des Consommateurs** (CEC) www.europe-consommateurs.eu



LE PETIT + DE LA CONSEILLÈRE ESF

Préparer et partir avec un Mémo comportant tous les renseignements utiles (surtout pour des vacances à l'étranger).



QUELQUES ADRESSES ET SITES INTERNET UTILES :

- Chèques vacances : www.ancv.com
- Union Nationale des activités de tourisme : www.unat.asso.fr
- Les agences de voyages, les sites de voyages des grandes surfaces, les clubs de voyage,
- Les offres de voyage sur les sites de ventes privés, les offres de dernière minute,
- Voyages SNCF : www.voyages-sncf.com
- L'office de tourisme
- La DGCCRF : www.economie.gouv.fr
- www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr
- www.consoglobe.com

En conclusion, préparer ses vacances à l'avance en prenant en compte son budget, sa situation familiale, ses envies et ses besoins, permettra de réaliser ce projet en toute sérénité !

**POUR PLUS
D'INFORMATIONS**

Une conseillère en Économie Sociale et Familiale de l'ADAC réalise du conseil à distance. Elle peut vous soutenir dans l'organisation de votre vie quotidienne, dans le respect du secret professionnel.

Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au 04 69 95 80 71